

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 16 juin 2014.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 10

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, Mmes Sophie MORIERES, Nicole ANDRE, M. Pierre Yves PICHONNAT.

Absent : Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. **M. Rémi DISSEZ** a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Municipal accepte de participation de la collectivité à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor évitant ainsi de conduire sa propre consultation d'assurance. (Les risques statutaires sont les suivants : décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

DELEGUE AUX ELECTIONS SENATORIALES

Christophe ROPARTZ est désigné délégué, les 3 suppléants sont : Jacques PREMEL, Bruno LE MAT, François PONCHON

DELEGUE A LA COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSERFT DE CHARGE.

Rémi DISSEZ est nommé à ce poste.

POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Activité périscolaire organisée 3 jours par semaines pour une durée d'une heure. L'encadrement prévu au moyen d'un employé municipal, d'un animateur du sivu aod ar brug et d'un intervenant extérieur. Le coût est évalué à 150€ par enfant. Reste à résoudre le problème de la transition le mercredi entre l'école et le centre aéré.